Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

REPUBLIQUE



FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 12 JUIN 2023 N° 46

OBJET: Suppression de poste.

Date de la convocation : 08/06/2023

Nombre de membres Composants l'Assemblée : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants: 13

Quorum: 08

Secrétaire de séance Madame BIFERALI Martine L'an deux mil vingt-trois, et le lundi 12 juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA François, Maire.

Etaient présents: Monsieur COGGIA François, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur FENECH Carmel.

<u>Etaient absents</u>: Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur RAFFALLI Louis.

<u>Absents représentés</u>: Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie, Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02A-212000905-20230612-68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception grile préfér : 30/06/2023 ose au Conseil Municipal que Madame Dominique COPPOLANI, agent technique, a été Pour fautorité compétente par délégation admise à la retraite le 1^{er} juillet 2022, son poste étant resté vacant depuis cette date,

Le Président propose au Conseil Municipal la suppression de ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

François COGGIA